

Cher parent ou tuteur,

Bienvenue pour l'année scolaire 2026-2027. Nous souhaitons informer toutes les familles que les enfants peuvent bénéficier de **repas scolaires gratuits ou à prix réduit** si le revenu du foyer respecte les critères d'éligibilité fédéraux. Une nouvelle demande doit être soumise chaque année scolaire et peut être remplie en ligne à [MySchoolApps.com](https://myschoolapps.com).

Vos informations sont **confidentielles** et ne serviront qu'à déterminer l'éligibilité.

Pour être prise en considération, une demande complète doit inclure :

1. Revenu total des ménages toutes sources *confondues* ou un numéro de dossier valide de bons alimentaires/TANF/FDPIR
2. Noms de tous les membres du foyer
3. Signature d'un adulte et les quatre derniers chiffres de son numéro de sécurité sociale, ou indication qu'il n'en possède pas un

Les candidatures peuvent être soumises à **tout** moment durant l'année scolaire. Les responsables du district peuvent vérifier vos informations.

Les enfants peuvent également être éligibles s'ils :

- Sont en **famille d'accueil**
- Participer à **Head Start**
- Sont identifiés comme **sans-abri, migrants** ou **fugueuses**
- Vivre dans des foyers bénéficiant **des prestations** WIC, SNAP, TANF ou FDPIR

Important : Changements dans le foyer

Si la taille de votre foyer change ou si un membre de la famille devient au chômage, vous devez mettre à jour votre demande. Ces changements pourraient rendre votre enfant nouvellement éligible aux prestations.

Des questions ou de l'aide ?

Veuillez contacter les Services de Nutrition au lunch@cpsk12.org ou appeler le **573-214-3480** pour obtenir de l'aide concernant la demande ou les questions d'éligibilité. Des informations supplémentaires sur les repas scolaires sont disponibles sur le site web des Services de nutrition à cpsk12.org/nutrition.

Cordialement,

Services de nutrition Écoles publiques de Columbia

Cette institution est un fournisseur d'égalité des chances.



Columbia Public Schools

Dr Jeff Klein

Superintendent of Schools

Nutrition Services

1818 W. Worley

Columbia, MO 65203

Phone: (573) 214-3480

cpsk12.org/nutrition

Laina Fullum, Director

Chers parents/tuteurs,

Bienvenue à l'année scolaire 2026-2027. Les enfants ont besoin de repas sains pour apprendre. Les services de nutrition des écoles publiques de Columbia proposent des repas sains chaque jour scolaire. **Vos enfants peuvent bénéficier de repas gratuits ou de repas à prix réduit.** Ce paquet comprend une application pour des repas gratuits ou à prix réduit, ainsi qu'un ensemble d'instructions détaillées. Voici quelques questions et réponses courantes pour vous aider dans le processus de candidature.

1. QUI PEUT OBTENIR DES REPAS GRATUITS OU À PRIX RÉDUIT ?

Tous les enfants inscrits et fréquentant les écoles publiques de Columbia, dans des foyers bénéficiant d'un ou plusieurs des critères d'éligibilité suivants ci-dessous, peuvent être éligibles à des repas gratuits ou à prix réduit :

- Le revenu brut du ménage se situe dans les limites des Federal Income Eligibility Guidelines.
- Programme de bons alimentaires/Programme d'aide nutritionnelle complémentaire (SNAP) éligible
- Programme de distribution alimentaire sur les réserves indiennes (FDPIR) éligible
- Aide temporaire pour les familles dans le besoin (TANF) éligibles
- Enfants placés : enfants qui relèvent de la responsabilité légale d'une agence ou d'un tribunal de placement familial.
- Les enfants sans-abri, fuyants ou migrants peuvent recevoir des repas gratuits.

Voici un exemple des Lignes directrices fédérales d'éligibilité au revenu

Taille des ménages	Chaque année	Mensuelle	Hebdomadaire
1	29 526 \$	2 461 \$	568 \$
2	40,034	3,337	770
3	50,542	4,212	972
4	61,050	5,088	1,175
5	71,558	5,964	1,377
6	82,066	6,839	1,579
7	92,574	7,715	1,781
8	103,082	8,591	1,983
Pour chaque personne additionnelle	+10,508	+876	+203

2. PUIS-JE POSTULER EN LIGNE ? Oui ! Le processus donne des résultats plus rapides et a les mêmes exigences. Visitez notre site web de candidature en ligne MySchoolApps.com, et sélectionnez « Postuler ».

3. COMMENT SAVOIR SI MES ENFANTS SONT QUALIFIÉS DE SANS-ABRI, DE MIGRANTS OU DE FUGUES ? Les membres de votre foyer n'ont-ils pas d'adresse permanente ? Séjournez-vous ensemble dans un refuge, un hôtel ou un autre logement temporaire ? Votre famille déménage-t-elle selon une saison ? Y a-t-il des enfants vivant avec vous qui ont choisi de quitter leur famille ou leur foyer précédent ? Si vous pensez que les enfants de votre foyer correspondent à ces descriptions et que vous ne vous avez pas dit que vos enfants bénéficieront de repas gratuits, veuillez appeler le service aux élèves du district au 573-214-3438.

4. DOIS-JE REMPLIR UNE DEMANDE POUR CHAQUE ENFANT ? Non. *Utilisez chaque année une application gratuite et à prix réduit pour tous les élèves de votre foyer.* Nous ne pouvons pas approuver les demandes incomplètes, assurez-vous donc de remplir toutes les informations requises. Retournez la demande complète à : Écoles publiques de Columbia, adresse des Services de nutrition ci-dessus, à la cafétéria de votre enfant ou en ligne.

5. DOIS-JE REMPLIR UNE DEMANDE SI J'AI REÇU UNE LETTRE CETTE ANNÉE SCOLAIRE INDIQUANT QUE MES ENFANTS SONT DÉJÀ APPROUVÉS POUR

DES REPAS GRATUITS ? Non, mais veuillez lire attentivement la lettre et suivre les instructions. **Si des enfants de votre foyer manquent à votre notification d'éligibilité, contactez immédiatement les Services de Nutrition.** L'éligibilité doit être renouvelée chaque année entre le 1er juillet et le 30 juin.

6. LA DEMANDE DE MON ENFANT A ÉTÉ APPROUVÉE L'ANNÉE DERNIÈRE. DOIS-JE EN REMPLIR UN NOUVEAU ? Oui. La candidature de votre enfant n'est valable que pour cette année scolaire et pour les premiers jours de cette année. Vous devez soumettre une nouvelle demande à moins d'avoir été informé par les services de nutrition que votre enfant est éligible pour la nouvelle année scolaire.

PRIX DES REPAS

CLASSES K-5

- Petit-déjeuner : 2,50 \$
- Déjeuner : 3,55 \$

CLASSES 6 À 12

- Petit-déjeuner : 2,50 \$
- Déjeuner : 3,75 \$

ÉLÈVES À PRIX RÉDUIT DE LA MATERNELLE À LA 12E ANNÉE

- Petit-déjeuner : 0,30 \$
- Déjeuner : 0,40 \$

Tous les laits et jus séparés sont facturés séparément

ADULTES

- Petit-déjeuner adulte : 3,50 \$
- Déjeuner adulte : 5,50 \$

Les menus et les informations à la carte sont disponibles en ligne : cpsk12.org/nutrition

7. JE COMPRENDS WIC. MES ENFANTS PEUVENT-ILS AVOIR DES REPAS GRATUITS ? Peut-être. Les enfants des foyers participant au WIC peuvent être éligibles à des repas gratuits ou à prix réduit. Veuillez envoyer une candidature.

8. LES INFORMATIONS QUE JE DONNE SERA-T-ELLES VÉRIFIÉES ? Oui. Nous pourrions également vous demander d'envoyer une preuve écrite des revenus du ménage que vous déclarez.

9. SI JE NE SUIS PAS ÉLIGIBLE MAINTENANT, PUIS-JE POSTULER PLUS TARD ? Oui, vous pouvez postuler à tout moment pendant l'année scolaire. Par exemple, les enfants dont le parent ou tuteur devient au chômage peuvent devenir éligibles à des repas gratuits ou à prix réduit si le revenu du ménage descend en dessous de la limite de revenu.

10. QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LA DÉCISION DE L'ÉCOLE CONCERNANT MA CANDIDATURE ? Vous devriez consulter les services de nutrition. Une audience peut être demandée en contactant Lazell Ofield, directrice des opérations, au 573-214-3400, ou par écrit au 1818 W. Worley Street, Columbia, MO 65203.

11. PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE SI QUELQU'UN DANS MON FOYER N'EST PAS CITOYEN AMÉRICAIN ? Oui. Vous, vos enfants ou d'autres membres du foyer n'avez pas besoin d'être citoyens américains pour demander des repas gratuits ou à prix réduit.

12. ET SI MES REVENUS N'ÉTAIENT PAS TOUJOURS LES MÊMES ? Indiquez le montant que vous recevez habituellement. Par exemple, si vous gagnez normalement 1000 \$ par mois, mais que vous avez manqué un travail le mois dernier et que vous n'avez gagné que 900 \$, notez que vous avez gagné 1000 \$ par mois. Si vous faites normalement des heures supplémentaires, incluez-les, mais ne les incluez pas si vous ne faites que des heures supplémentaires parfois. Si vous avez perdu un emploi ou vu vos heures ou salaire réduits, utilisez votre revenu actuel.

13. QUE SE PASSE-T-IL SI CERTAINS MEMBRES DU MÉNAGE N'ONT AUCUN REVENU À DÉCLARER ? Les membres du ménage peuvent ne pas percevoir certains types de revenus que nous vous demandons de déclarer sur la demande ou ne pas recevoir de revenus du tout. Chaque fois que cela arrive, veuillez écrire un 0 dans le champ. Si des champs de revenus sont laissés vides ou vides, ceux-ci seront également comptés comme zéros. Veuillez faire attention lorsque vous laissez les champs de revenus vides, car nous supposons que vous l'avez fait pour vous.

14. NOUS SOMMES DANS L'ARMÉE. DÉCLARONS-NOUS NOS REVENUS DIFFÉREMMENT ? Votre salaire de base et vos primes en espèces doivent être déclarés comme revenus. Si vous recevez des allocations de valeur de rachat pour un logement, une nourriture ou des vêtements hors base, ou si vous recevez des paiements d'allocation complémentaire de subsistance familiale, cela doit également être inclus comme revenu. Cependant, si votre logement fait partie de l'Initiative de privatisation du logement militaire, n'incluez pas votre allocation logement comme revenu. Toute solde supplémentaire de combat résultant d'un déploiement est également exclue des revenus.

15. ET S'IL N'Y A PAS ASSEZ DE PLACE DANS LA DEMANDE POUR MA FAMILLE ? Listez les membres supplémentaires du foyer sur un papier séparé et attachez-le à votre demande.

16. MA FAMILLE A BESOIN DE PLUS D'AIDE. Y A-T-IL D'AUTRES PROGRAMMES AUXQUELS NOUS POURRIONS POSTULER ? Pour savoir comment faire une demande pour le programme de bons alimentaires/SNAP ou d'autres prestations d'assistance, contactez votre bureau local d'assistance ou appelez le 1-855-373-4636.

17. COMMENT PUIS-JE PAYER LES REPAS SCOLAIRES DE MON ENFANT ? Toutes les écoles utilisent un système de caisse informatisé. Chaque élève se voit automatiquement attribuer un compte repas. Pour accéder à ce compte, tous les étudiants entrent leur carte étudiante sur un clavier à la caisse pour leurs achats alimentaires. Ce compte transmet des informations d'année en année et suit votre enfant dans le district scolaire public de Columbia. Il y a 3 façons de payer sur ce compte :

- À la cafétéria de l'école uniquement pour le personnel de la cantine
- En ligne via [Heartland Mosaic MySchoolBucks](#)). Les familles souhaitant utiliser cette application doivent s'inscrire sur un compte MySchoolBucks.
- Au bureau des Services de Nutrition situé au 1818 W. Worley St., Columbia, MO 65203 ou appelez le 573-214-3480.

18. QUE FAIRE SI MON ENFANT N'A PAS D'ARGENT SUR SON COMPTE REPAS ? Les élèves pourront toujours choisir un repas complet certifié USDA, mais ne pourront pas acheter d'autres articles comme du lait uniquement ou une collation. Veuillez consulter les informations du district sur le programme petit-déjeuner/déjeuner 2026-2027 ainsi que les procédures d'achat des repas. **Pour plus d'informations, visitez notre site web à cpsk12.org/nutrition, envoyez un e-mail à lunch@cpsk12.org ou appelez le 573- 214- 3480. Passez une excellente année scolaire !**

Déclaration de non-discrimination de l'USDA :

Conformément à la loi fédérale sur les droits civiques et aux réglementations et politiques du USDA, l'USDA, ses agences, bureaux, employés et institutions participant ou administrant les programmes de l'USDA sont interdits de discriminer en fonction de la race, de la couleur, de l'origine nationale, de la religion, du sexe, du handicap, de l'âge, de l'état civil, de la famille/parentalité, des revenus issus d'un programme d'aide publique, des convictions politiques, ou de représailles ou de représailles pour des activités antérieures liées aux droits civiques, dans tout programme ou activité mené ou financé par l'USDA (toutes les bases ne s'appliquent pas à tous les programmes). Les délais pour les recours et le dépôt des plaintes varient selon le programme ou l'incident.

Les personnes en situation de handicap qui nécessitent des moyens alternatifs de communication pour obtenir des informations sur le programme (par exemple, braille, gros caractères, bande audio, langue des signes américaine, etc.) doivent contacter l'agence d'État ou locale qui gère le programme ou contacter l'USDA via le Service de relais télécommunications au 711 (voix et TTY). De plus, les informations sur les programmes peuvent être rendues disponibles dans d'autres langues que l'anglais.

Pour déposer une plainte pour discrimination de programme, remplissez le formulaire de plainte pour discrimination de programme de l'USDA, [AD-3027](#), disponible en ligne sur [Comment déposer une plainte pour discrimination de programme](#) et dans n'importe quel bureau de l'USDA, ou rédigez une lettre adressée à l'USDA et fournissez dans la lettre toutes les informations demandées dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de plainte, appelez le (866) 632-9992. Soumettez votre formulaire ou lettre complété à l'USDA en suivant : **Courrier** : Département de l'Agriculture des États-Unis, Bureau du Secrétaire adjoint aux droits civiques, 1400 Independence Avenue, SW, Mail Stop 9410, Washington, D.C. 20250-9410 ; **Fax** : (202) 690-7442 ; ou **Email** : program.intake@usda.gov.

Comment demander des repas en cantine scolaire à titre gratuit ou à prix réduit

Veuillez suivre ces instructions qui vous permettront de remplir la demande de repas en cantine scolaire à titre gratuit ou à prix réduit. Vous ne devez soumettre qu'une demande par foyer, **même si vos enfants fréquentent plusieurs écoles dans le**

La demande doit être remplie dans son intégralité pour déterminer l'admissibilité de votre/vos enfant/s aux repas en cantine scolaire à titre gratuit ou à prix réduit. Veuillez suivre ces instructions dans l'ordre ! Chaque étape des instructions correspond aux étapes de votre demande. Si à un quelconque moment, vous ne savez pas comment procéder par la suite, veuillez contacter

Veuillez utiliser un stylo (pas de crayon) pour remplir la demande et faire de votre mieux pour écrire clairement en lettres majuscules.

Étape 1 : dressez la liste de TOUS les enfants, nourrissons et étudiants jusqu'à la classe 12 comprise

Dites-nous combien de nourrissons/tout-petits, d'enfants non scolarisés, et d'élèves de l'école élémentaire/secondaire/du lycée vivent dans votre foyer. Ils n'ont PAS à avoir de lien de parenté avec vous pour faire partie de votre foyer.

Qui doit figurer dans la liste ici ? En remplissant cette section, veuillez inclure TOUS les membres dans votre foyer qui sont :

- Les enfants âgés de 18 ans ou moins ET entretenus avec le revenu du foyer ;
- Sous votre garde en vertu d'un placement formel en famille d'accueil par un tribunal ou une autorité de l'État/locale, ou peut être qualifié de jeune sans domicile fixe, migrant ou fugueur ;
- Des étudiants fréquentant (sans distinction d'âge)

A) Dressez la liste des noms de chaque enfant. Écrivez en lettres majuscules le nom de chaque enfant. Utilisez une ligne de la demande pour chaque enfant. En écrivant en lettres majuscules les noms, écrivez une lettre dans chaque case. Arrêtez si vous manquez d'espace. S'il y a plus d'enfants présents que les lignes sur la demande, joignez une deuxième feuille de papier (ou une deuxième demande si elle est renseignée par voie électronique) avec toutes les informations requises pour les autres enfants. Cela vaut aussi pour les adultes à l'Étape 3. "MI" est l'abréviation de middle initial, ou initiale du deuxième prénom. Écrivez en majuscules la première lettre du deuxième prénom de chaque enfant dans la case.	B) L'enfant est-il étudiant ? Si "Oui", écrivez le niveau de scolarité de l'étudiant dans la colonne "Classe" à droite.	C) Avez-vous des <i>foster child</i> ? Si des enfants de la liste sont des <i>foster child</i>, cochez la case "<i>Foster Child</i>" près du nom de l'enfant. Si vous demandez UNIQUEMENT pour les <i>foster child</i>, après avoir terminé l'Étape 1, allez à l'Étape 4. Les <i>foster child</i> qui vivent avec vous peuvent compter comme membres de votre foyer et doivent figurer dans la liste de votre demande. Si vous demandez aussi bien pour les <i>foster</i> et non-<i>foster child</i>, allez à l'Étape 3. Remarque : les enfants adoptés ne sont pas considérés comme des <i>foster child</i>. Un <i>Foster Child</i> est un enfant mineur qui est sous la garde de l'État qui l'a placé chez un adulte habilité par l'État qui s'occupe de l'enfant à la place de son parents ou tuteur.	D) Certains enfants sont-ils dans domicile fixe, migrants ou fugueurs ? Si vous estimez qu'un enfant figurant dans la liste à cette section correspond à cette description, cochez la case "Sans domicile fixe, migrant, fugueur" près du nom de l'enfant de franchisez toutes les étapes de la demande. Le statut de Sans domicile fixe, Migrant, Fugueur <u>doit être confirmé</u> avec le personnel du programme compétent. Si le secteur scolaire ne peut pas confirmer votre statut sans domicile fixe, migrant ou fugueur de l'étudiant, puis le secteur scolaire vous contactera pour remplir votre demande en fonction des revenus. Vous pouvez au choix fournir maintenant les informations sur le revenu pour écarter l'éventualité que le secteur scolaire n'ait à vous contacter par la suite.
---	---	---	--

Étape 2 : est-ce que des membres de votre foyer participent actuellement à SNAP, TANF ou à FDPIR ?

Si quiconque dans votre foyer (y compris vous) participe actuellement à un ou plusieurs des programmes d'assistance énumérés ci-dessous, vos enfants sont admissibles aux repas gratuits en cantine scolaire :

- Le Programme d'aide supplémentaire à la nutrition (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) ou
- Aide temporaire aux familles défavorisées (Temporary Assistance for Needy Families, TANF) ou
- Le Programme de distribution alimentaire sur les réserves indiennes (Food Distribution Program on Indian Reservations, FDPIR).

A) Si personne dans votre foyer ne participe à l'un des programmes ci-dessus :

- Cochez "Non" à l'Étape 2 et allez à l'Étape 3.

B) Si quiconque dans votre foyer participe à l'un des programmes ci-dessus :

- Écrivez un numéro de dossier pour SNAP, TANF ou FDPIR. Il vous suffit d'indiquer un numéro de dossier. Si vous participez à l'un de ces programmes et ignorez votre numéro de dossier, contactez :
 - Allez à l'Étape 4.

Étape 3 : dressez la liste de TOUS les membres du foyer et le revenu de chaque membre

Comment puis-je déclarer mon revenu ?

- Utilisez les listes intitulées "**Sources de revenu**" et "**Exemples de revenus pour enfants**," au dos du formulaire de demande pour déterminer si votre foyer a un revenu à déclarer.
- Déclarez tous les montants EN REVENU BRUT UNIQUEMENT. Déclarez tout le revenu au dollar près. N'indiquez pas les centimes.
 - Le revenu brut est le revenu total perçu **avant les** impôts et déductions.
 - De nombreuses personnes assimilent le revenu au montant qu'ils "apportent à la maison", et pas le montant "brut" total. Assurez-vous que le revenu que vous déclarez dans cette demande n'a PAS été réduit pour payer les impôts, les primes d'assurance, ou tout autre montant déduit de votre paie.
- Écrivez un "0" dans les champs où il n'y a pas de revenu à déclarer. Tous les champs de revenu laissés vides ou vierges compteront aussi pour zéro. Si vous écrivez "0" ou laissez des champs vierges, vous attestez (promettez) qu'il n'y a pas de revenu à déclarer. Si des fonctionnaires locaux soupçonnent que le revenu de votre foyer a été mal déclaré, votre demande fera l'objet d'une enquête.
- Marquez la fréquence à laquelle chaque type de revenu est perçu à l'aide des cases à cocher à droite de chaque champ.

3.A. Déclarez le revenu gagné par des adultes

Qui doit figurer dans la liste ici ?

- En remplissant cette section, veuillez inclure TOUS les membres adultes dans votre foyer qui vivent avec vous et partagent les revenus et dépenses, même s'ils n'ont pas de liende parenté et même s'ils ne perçoivent pas leur propre revenu.
- **N'incluez PAS :**
 - Les personnes qui vivent avec vous, mais ne sont pas entretenues par le revenu de votre foyer ET n'apportent pas de revenu à votre foyer.
 - Les nourrissons, enfants et étudiants figurant déjà dans la liste à l'Étape 1.

Étape 3 : dressez la liste de TOUS les membres du foyer et le revenu de chaque membre

1) Dressez la liste des noms de membres du foyer adultes.

Écrivez en lettres majuscules le nom de chaque membre du foyer dans les cases marquées par "Noms des membres du foyer adultes (Prénom et nom de famille)." Incluez les étudiants universitaires, à moins qu'ils soient déclarés indépendamment pour les impôts (tous les étudiants universitaires sont considérés comme des adultes). Ne dressez pas la liste des membres du foyer que vous avez énumérés à l'**Étape 1**.

2) Dressez la liste des revenus professionnels.

Dressez la liste des revenus du travail dans le champ "Revenus professionnels" dans la demande. C'est généralement l'argent gagné en occupant un emploi. Si vous exercez une activité en tant qu'indépendant ou êtes propriétaire d'une ferme, vous déclarerez votre revenu net. Le revenu net est votre revenu après soustraction des impôts et déductions.

- **Que se passe-t-il si je cumule plusieurs emplois ?** Dressez la liste de chaque emploi séparément en saisissant votre nom et le revenu de chaque emploi à une nouvelle ligne. Ajoutez une feuille de papier supplémentaire si nécessaire.
- **Que faire si j'ai le statut de travailleur indépendant ?** Dressez la liste des revenus de votre activité comme montant net. Ce montant net est calculé par la soustraction du total des frais de fonctionnement de votre activité de ses recettes brutes (revenu). Les recettes brutes, ou revenu, désignent tous les revenus tirés de la vente de tous produits ou services offerts.

Si un enfant figurant dans la liste à l'**Étape 1** a un revenu, suivez les instructions à l'**Étape 3, Partie B**.

3) Dressez la liste des revenus de l'assistance public/de la pension alimentaire pour enfant/de la pension alimentaire

Dressez la liste de tous les revenus qui s'applique au champ "Assistance publique/Pension alimentaire pour enfant/Pension alimentaire" dans la demande. Ne déclarez pas la valeur en espèces de toute assistance publique prestations PAS dans la liste au tableau. Si un revenu est perçu de la pension alimentaire ou pension alimentaire pour enfant, déclarez seulement les paiements ordonnés par le tribunal. Les paiements informels, mais réguliers, doivent être déclarés comme "autre" revenu à la partie suivante.

4) Dressez la liste des revenus des pensions/retraites/tous les autres revenus.

Dressez la liste de tous les revenus relevant du champ "Pensions/Retraite/Tout autre venu" dans la demande.

- **Que se passe-t-il si je perçois un revenu de plusieurs sources dans cette catégorie ?** Dressez la liste de chaque source séparément en saisissant votre nom et le revenu de chaque source à une nouvelle ligne. Ajoutez une feuille de papier supplémentaire si nécessaire.

5) Indiquez la taille totale de votre foyer.

Saisissez le nombre total des membres du foyer dans le champ "Total des membres du foyer (enfants et adultes)." Ce nombre DOIT être égal au nombre de membres du foyer de la liste à l'**Étape 1** et à l'**Étape 3**. S'il y a des membres de votre foyer que vous n'avez pas listés dans cette demande, revenez en arrière et ajoutez-les. Il est très important de dresser la liste de tous les membres du foyer, car la taille de votre foyer influence votre admissibilité aux repas à titre gratuit et à prix réduit.

6) Indiquez les quatre derniers chiffres de votre Numéro de sécurité sociale.

Un membre du foyer adulte doit saisir les quatre derniers chiffres de son Numéro de sécurité sociale dans l'espace prévu à cet effet. Vous êtes admissible pour demander des prestations même si vous n'avez pas de Numéro de sécurité sociale. Si aucun membre de votre foyer adulte a un Numéro de sécurité sociale, laissez cet espace vierge et cochez la case à gauche libellée "Cochez si pas de Numéro de sécurité sociale."

3.B Dressez la liste des revenus gagnés par les enfants

Dressez la liste de tous les revenus perçus ou gagnés par les enfants.

Dressez la liste du revenu brut combiné pour TOUS les enfants de la liste à l'**Étape 1** dans votre foyer à la case marquée par "Revenu de l'enfant". Comptez uniquement les revenus des *foster child* si vous demandez pour eux avec le reste de votre foyer.

- **Qu'est-ce que le revenu de l'enfant ?** Le revenu de l'enfant est l'argent perçu en dehors de votre foyer qui est DIRECTEMENT versé à vos enfants. De nombreux foyers n'ont pas de revenu de l'enfant.

Étape 4 : coordonnées et signature de l'adulte

Toutes les demandes doivent être signées par un membre adulte de votre foyer. En signant cette demande, ce membre du foyer promet que toutes les informations ont été déclarées de façon sincère et exhaustive. Avant de terminer cette section, veuillez également vous assurer d'avoir lu les déclarations au dos de la demande.

A) Fournissez vos coordonnées. Écrivez votre adresse postale actuelle dans les champs prévus à cet effet si cette information est disponible. Cela ne pose aucun problème si vous n'avez pas d'adresse permanente. Le partage du numéro de téléphone, de l'adresse électronique, ou des deux, est facultatif, mais ils nous permettent de vous joindre rapidement si nous avons besoin de vous contacter.

B) Écrivez en lettres majuscules et signez votre nom, et écrivez la date d'aujourd'hui. Écrivez en lettres majuscules le nom de l'adulte signataire de la demande et cette personne signe dans la case "Signature de l'adulte."

C) Envoyez la demande remplie à :

Facultatif

Partager les identités raciales et ethniques des enfants (facultatif). Au dos de la demande, nous vous invitons à partager des informations sur la race et l'ethnie de votre enfant. Ce champ est facultatif et n'influence pas l'admissibilité de votre enfant à des repas en cantine scolaire à titre gratuit ou à prix réduit. Ces informations ne sont requises que pour déterminer la conformité de l'État avec les lois fédérales sur les droits civils, et votre réponse n'influencera pas la suite de votre demande, et peut être protégée par la Loi sur la protection des renseignements personnels. En fournissant ces informations, vous nous aiderez à nous assurer que ce programme est géré de façon non discriminatoire.

Veuillez remettre la demande directement à L'ÉCOLE de votre enfant. N'ENVOYEZ PAS par voie postale, électronique ou fax des demandes remplies ou question sur les demandes au ministère américain de l'Agriculture USDA, au Bureau du Ministre adjoint chargé des droits civils (Office of the Assistant Secretary for Civil Rights), sous peine d'annuler l'admissibilité de votre enfant à des repas à titre gratuit ou à prix réduit.

Prototype de demande de foyer pour les repas en cantine scolaire à titre gratuit ou à prix réduit

Remplissez une demande par foyer. Veuillez utiliser un stylo (pas de crayon).

DEMANDER EN LIGNE: _____

REMETTRE À (Nom de l'école/du secteur): _____

ADRESSE: _____

ÉTAPE 1

Dressez la liste de TOUS les enfants, nourrissons et étudiants jusqu'à la classe 12 comprise. Joignez une autre feuille de papier si vous avez besoin de plus d'espace pour plus de noms.

Dressez la liste de TOUS les enfants dans votre foyer. N'oubliez pas de dresser la liste des nourrissons, des enfants fréquentant d'autres écoles, des enfants pas scolarisés, et des enfants qui ne relèvent pas des prestations. Cela comprend les enfants de votre foyer sans lien de parenté avec vous.

Prénom de l'enfant	Initiale du deuxième prénom	Nom de famille de l'enfant	Classe		Foster Child	Migrant	Fugueur	Sans domicile fixe	
				Cochez toutes les bonnes cases	☐	☐	☐	☐	Si vous avez coché l'une des cases, veuillez faire référence à l'Étape 1 des Instructions de demande : Partie C et Partie D.
					☐	☐	☐	☐	
					☐	☐	☐	☐	
					☐	☐	☐	☐	

ÉTAPE 2

Est-ce que des membres de votre foyer (y compris vous) participent à : Programme d'aide supplémentaire à la nutrition (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP), Aide temporaire aux familles défavorisées (Temporary Assistance for Needy Families, TANF), ou Programme de distribution alimentaire sur les réserves indiennes (Food Distribution Program on Indian Reservations, FDIPIR)?

☐ NON → Allez à L'ÉTAPE 3.

☐ OUI → Écrivez le numéro de dossier ici et passez à L'ÉTAPE 4.

NUMÉRO DE DOSSIER (PAS LE NUMÉRO Transfert électronique des prestations (Electronic Benefits Transfer, EBT)) : _____

Écrivez un seul numéro de dossier dans cet espace.

ÉTAPE 3

Dressez la liste de TOUS les membres du foyer et le revenu pour chaque membre (avant les impôts et déductions).

A. Tous les membres du foyer adultes (Quiconque vivant avec vous et partageant le revenu et les dépenses, même sans lien de parenté, y compris vous.)

Dressez la liste de tous les Membres du foyer adultes pas dans la liste à L'ÉTAPE 1 (y compris vous-même) même s'ils ne perçoivent pas de revenu. Pour chaque Membre du foyer de la liste, s'il perçoit un revenu, déclarez seulement le total du revenu brut (avant impôt et déductions) pour chaque source arrondi au dollar près (pas de centimes). S'il ne perçoit pas de revenu d'une quelconque source, écrivez "0". Si vous saisissez "0" ou laissez des champs vides, vous attestez (promettez) qu'il n'y a pas de revenu à déclarer.

Nom des membres du foyer adultes (Prénom et nom de famille)	Revenus professionnels	Quelle est la fréquence de perception ?					Assistance publique, Pension alimentaire pour enfants, Pension alimentaire	Quelle est la fréquence de perception ?				Pensions, Retraite, Sécurité sociale, SSI, Prestations VA, Tout autre revenu	Quelle est la fréquence de perception ?					
		Hebdomadaire	Toutes les 2 semaines	2 fois par mois	Mensuel	Chaque année		Hebdomadaire	Toutes les 2 semaines	2 fois par mois	Mensuel		Hebdomadaire	Toutes les 2 semaines	2 fois par mois	Mensuel		
	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐
	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐
	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐
	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐
	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐	\$		☐	☐	☐	☐

Total des membres du foyer (enfants et adultes)

Quatre derniers chiffres du Numéro de sécurité sociale du Salarié principal ou d'un autre Membre du foyer adulte (le cas échéant)

Cochez en l'absence de Numéro de sécurité sociale

☐

Veuillez consulter la liste des sources de revenu au dos de la demande.

B. Revenu de l'enfant

Il arrive parfois que les enfants dans le foyer gagnent ou perçoivent un revenu. Incluez le TOTAL des revenus (avant les impôts et déduction) perçus par TOUS les enfants de la liste à L'ÉTAPE 1 ici.

\$

Quelle est la fréquence de perception ?				
Hebdomadaire	Toutes les 2 semaines	2 fois par mois	Mensuel	Chaque année
☐	☐	☐	☐	☐

ÉTAPE 4

Coordonnées et signature de l'adulte. REMETTEZ LE FORMULAIRE REMPLI À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT : Insert school address here

"J'atteste (promets) que toutes les informations dans cette demande sont véridiques et que tout le revenu est déclaré. Je comprends que ces informations sont données en rapport avec la perception des Fonds fédéraux, et que les responsables de l'école peuvent vérifier (confirmer) les informations J'ai conscience que si je donne sciemment des fausses informations, mes enfants peuvent perdre les tickets-repas, et suis passible de sanctions en vertu des lois des États et fédérales en vigueur".

Nom en lettres majuscules de l'adulte signataire du formulaire	Signature de l'adulte				Date d'aujourd'hui
Adresse postale (si disponible)	Ville	État	CP	Téléphone (facultatif)	Courriel (facultatif)

Remettez le formulaire rempli à l'école de votre enfant.

Sources de revenu			Exemples de revenu pour enfants	
Revenus professionnels	Assistance publique/Pension alimentaire/ Pension alimentaire pour enfants	Pensions/Retraite/ Toutes les autres sources de revenu	• Un enfant a un emploi régulier à plein temps ou à temps partiel s'il perçoit un salaire ou des rémunérations	
• Salaire, rémunérations, primes en espèces, pourboires, commissions • Revenu net issu du travail indépendant (ferme ou entreprise) Si vous êtes un militaire des États-Unis : • Rémunération de base et primes en espèces (N'incluez PAS la prime de combat, l'allocation familiale de subsistance supplémentaire (Family Subsistence Supplemental Allowance, FSSA), ou les allocations d'hébergement privé) • Allocations pour l'hébergement en-dehors des bases militaires, les repas et les vêtements	• Allocations de chômage • Contrepartie du travailleur • Revenu de sécurité supplémentaire (SSI) • Aide pécuniaire de la part du gouvernement de l'État ou local • Paiements des pensions alimentaires • Allocations familiales • Prestations d'anciens combattants • Prestations de grèves	• Sécurité sociale/Invalidité (y compris la retraite professionnelle des chemins de fer et les prestations de pneumoconiose) • Pensions privées ou prestations d'invalidité • Revenu des trusts ou des biens immobiliers • Rente • Revenu d'investissement • Intérêt gagné • Revenu locatif • Paiements en espèces réguliers de la part de personnes extérieures au foyer	• Un enfant est aveugle ou handicapé et bénéficie d'allocations de Sécurité sociale	
			• Un parent est handicapé, retraité ou décédé, et son enfant bénéficie d'allocations de Sécurité sociale	
			• Un ami ou un membre de la famille élargi verse régulièrement de l'argent de poche pour l'enfant	
			• Un enfant perçoit un revenu régulier d'un fonds de pension privée, d'une rente ou d'un trust	

FACULTATIF

Identités ethniques et raciales des enfants. Ces informations sont maintenues confidentielles et peuvent être protégées par la Loi sur la protection des renseignements personnels de 1974.

Nous sommes tenus de vous demander des informations sur la race et l'ethnie de vos enfants. Ces informations sont importantes et nous permettent de nous assurer que nous rendons pleinement service à notre communauté. La réponse à cette section est facultative et n'influence pas l'admissibilité de votre enfant à des repas à titre gratuit ou à prix réduit.

Ethnie (en cocher une) : ☐ Hispanique ou Latin (une personne d'origine ou de culture cubaine, mexicaine, porto-ricaine, sud-américaine ou centrale américaine, ou espagnole, sans distinction de race) ☐ Pas Hispanique, ni Latino

Race (cocher un ou plusieurs) : ☐ Amérindien ou natif de l'Alaska ☐ Asiatique ☐ Noir ou Afro-américain ☐ Natif d'Hawaï ou des autres îles du Pacifique ☐ Blanc

Remettez ce formulaire rempli à l'école de votre enfant. *N'envoyez pas par voie postale, électronique ou par fax les demandes remplies ministère de l'Agriculture des États-Unis, ou Ministère américain de l'Agriculture au bureau du ministre-adjoint chargé des droits civil, ou Bureau du Ministre adjoint chargé des droits civils.

DO NOT FILL OUT

For school use only.

Annual Income Conversion: Weekly × 52, Every 2 Weeks × 26, Twice a Month × 24, Monthly × 12. Do not annualize income to determine eligibility unless more than one income frequency is listed.

Total Income

How often?

Weekly

Every 2 Weeks

2x Month

Monthly

Annual

☐

☐

☐

☐

☐

Household size

Eligibility

Free

Reduced

Denied

☐

☐

☐

Categorical Eligibility

☐

Determining Official's Signature

Date

Confirming Official's Signature

Date

Verifying Official's Signature

Date

Utilisation de la Déclaration d'informations

La Loi nationale sur les repas scolaires, Richard B. Russell, exige que nous utilisions les informations de cette demande pour voir qui a droit aux repas à titre gratuit ou à prix réduit. Nous n'acceptons que les formulaires remplis. Nous pouvons partager vos informations d'admissibilité avec des programmes d'éducation, de santé et de nutrition pour leur permettre de faire bénéficier votre foyer des prestations du programme. Les inspecteurs et les autorités policières peuvent également utiliser vos informations pour s'assurer que les règles du problème sont respectées.

Veuillez prendre soin d'indiquer les quatre derniers chiffres du Numéro de sécurité sociale du membre du foyer adulte qui signe la demande. Si l'adulte n'en a pas, "Cocher en l'absence de Numéro de sécurité sociale". Les demandes pour un *Foster Child* ne doivent pas énumérer de Numéro de sécurité sociale. Les demandes pour les enfants dans les foyers bénéficiaires de SNAP ou TANF ou FDIPIR n'ont pas besoin d'indication du numéro de Sécurité sociale. Certains enfants ont droit à des repas gratuits sans demande. Veuillez contacter votre école pour bénéficier de repas gratuits pour un *Foster Child*, et les enfants qui sont sans domicile fixe, migrants ou fugueurs.

Les coordonnées ci-dessous servent seulement à déposer une plainte pour discrimination

Conformément à la législation fédérale en matière de droits civils et aux réglementations et politiques en matière de droits civils du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), cette institution n'est en aucun cas autorisée à faire preuve de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), le handicap, l'âge ou encore les actes de représailles ou de vengeance en lien avec une activité antérieure en matière de droits civils.

Les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans d'autres langues que l'anglais. Les personnes handicapées qui ont besoin d'autres moyens de communication pour obtenir des renseignements sur le programme (p. ex. braille, gros caractères, bande sonore, langue des signes américaine) doivent communiquer avec l'agence étatique ou locale responsable de l'administration du programme ou le Centre TARGET de l'USDA au (202) 720-2600 (voix et TTY) ou contacter l'USDA par l'entremise du Federal Relay Service au (800) 877-8339.

Si vous souhaitez déposer une plainte pour discrimination en lien avec le programme, nous vous invitons à remplir le formulaire AD-3027, Formulaire de plainte pour discrimination en lien avec le programme de l'USDA (Form AD-3027, USDA Program Discrimination Complaint Form), disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.fns.usda.gov/sites/default/files/resource-files/ad3027-french.pdf>, ou auprès de n'importe quel bureau de l'USDA, en appelant le (866) 632-9992, ou par voie postale en adressant une lettre à l'USDA. Il est important de mentionner dans la lettre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu'une description écrite de l'acte discriminatoire allégué suffisamment détaillée pour informer le Secrétaire adjoint aux Droits civils (ASCR) de la nature et de la date d'une infraction présumée aux droits civils. Le formulaire ou la lettre AD-3027 dûment rempli doit être soumis à l'USDA par:

*COURRIEL : U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue, SW
Washington, D.C. 20250-9410

FAX : (833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou
COURRIEL : program.intake@usda.gov

***Ne faites pas parvenir de demandes à cette demande, seules des plaintes pour discrimination.**

Remettez le formulaire rempli à l'école de votre enfant.

Cette institution est un prestataire qui adhère au principe de l'égalité des chances.

**CONSENTEMENT AU PARTAGE D'INFORMATIONS AVEC D'AUTRES
PROGRAMMES (OPTIONNEL)**

Cher parent/tuteur :

Pour vous faire gagner du temps et des efforts, les informations que vous avez fournies sur votre demande familiale de repas scolaires gratuits ou à prix réduit peuvent être partagées avec d'autres programmes auxquels votre(s) enfant(s) pourrait être éligible(s). Pour les programmes suivants, nous devons avoir votre autorisation pour partager vos informations. Envoyer ce formulaire ne changera pas si votre(s) enfant(s) bénéficient de repas gratuits ou à prix réduit.

Ce consentement autorise les écoles publiques de Columbia à divulguer et/ou obtenir des dossiers ou informations comme indiqué ci-dessous. L'agence/institution/individu listé ci-dessous doit maintenir la confidentialité des documents/informations.

Je comprends que cette autorisation :

- peuvent être arrêtés à tout moment en envoyant une demande écrite aux écoles publiques de Columbia, Services de Nutrition.
- prend effet le jour de ma signature et est valable pour un an.

Je comprends mieux :

- Que tout document ou information reçu par le district scolaire d'une autre agence/institution/individu peut ne pas être protégé par la loi sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance maladie (HIPAA), mais deviendra des dossiers et informations éducatives protégés par la loi sur les droits et la vie privée de l'éducation familiale (FERPA). Voir la page 2 de ce communiqué pour plus d'informations sur la FERPA et la HIPAA.
 - La fourniture de cette autorisation est volontaire.
 - Une copie de ce formulaire de décharge est aussi valable qu'un original.
- ☐ Non ! Je **ne veux pas** que les informations de ma demande familiale pour repas scolaires gratuits et à prix réduit soient partagées avec l'un de ces programmes.
- ☐ Oui ! JE VEUX que les responsables scolaires partagent les informations de ma demande de repas gratuits et à prix réduit pour la famille avec
- ☐ Oui ! JE VEUX que les responsables scolaires partagent les informations de ma demande familiale de repas scolaires gratuits et à prix réduit avec **[nom du programme spécifique à votre école]**.
- ☐ Oui ! JE VEUX que les responsables scolaires partagent les informations de ma demande familiale de repas scolaires gratuits et à prix réduit avec **[nom du programme spécifique à votre école]**.

Si vous avez coché oui à une ou plusieurs cases ci-dessus, remplissez le formulaire ci-dessous. Vos informations ne seront partagées qu'avec les programmes que vous avez vérifiés.

Nom de l'enfant : _____ École : _____

Nom de l'enfant : _____ École : _____

Nom de l'enfant : _____ École : _____

Nom de l'enfant : _____ École : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Nom imprimé : _____

Adresse : _____

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler les **Services de Nutrition** au **573-214-3480**.

Retournez ce formulaire à : Nutrition Services, 1818 W. Worley St. Columbia, MO 65203 ou lnch@cpsk12.org

DEMANDE D'INFORMATION

(Remplir un formulaire par famille)

Veillez répondre à la question ci-dessous en cochant la case appropriée. Les informations suivantes sont une demande adoptée par l'Assemblée générale en 2010, exigeant que les districts scolaires déterminent si tous les enfants d'une famille ont une assurance santé.

Chaque enfant de votre famille a-t-il une assurance santé ?

OUI

NON

MO HealthNet (Medicaid) est considéré comme une assurance santé.

Si le NON est coché, le district scolaire fournira le formulaire « Votre enfant a-t-il besoin de couverture santé » pour la famille.

Le remplissage de ce formulaire n'est pas une condition pour déterminer l'éligibilité aux repas. La demande familiale pour repas gratuits et à prix réduit sera examinée, quelle que soit votre réponse à cette demande d'information.

Soumettez cette demande avec votre demande familiale de repas scolaires gratuits et à prix réduit ou retournez-la à votre école/district scolaire.

Nom imprimé du parent/tuteur : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ État : _____ Code postal: _____

La politique du Département de l'Éducation Élémentaire et Secondaire du Missouri est de ne pas discriminer sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'âge, du statut de vétéran, d'un handicap mental ou physique, ou de toute autre raison interdite par la loi dans ses programmes ou pratiques d'emploi comme l'exigent les Titres VI et VII de la Loi sur les droits civils de 1964, Titre IX des amendements à l'éducation de 1972, Section 504 de la loi sur la réadaptation de 1973, loi sur la discrimination fondée sur l'âge de 1975 et titre II de la loi américaine sur les handicaps de 1990, ainsi que la loi américaine sur les handicaps de 2008 (ADAAA), la loi sur la non-discrimination liée à l'information génétique (GINA) ou le titre VI de l'USDA.

Demandes directes concernant les pratiques d'emploi du département au Jefferson State Office Building, Directeur des ressources humaines, 205 Jefferson Street, Jefferson City, Missouri 65102-0480 ; numéro de téléphone 573-751-9619. Les questions relatives aux programmes du département et à l'emplacement des services, activités et installations accessibles aux personnes handicapées peuvent être adressées au bâtiment administratif de Jefferson State, au directeur de la conformité des droits civils et au coordinateur des MOA (Titre VI/Titre VII/Titre IX/504/ADA/ADAAA/Loi sur l'âge/GINA/USDA Titre VI), 7e étage, 205 Jefferson Street, P.O. Box 480, Jefferson City, MO 65102-0480 ; numéro de téléphone 573-522-1775 ou TTY 800-735-2966 ; numéro de fax 573-522-4883 ; Email civilrights@dese.mo.gov

Toute personne assistant à une réunion du Conseil d'éducation de l'état et ayant besoin d'aides ou de services auxiliaires doit en demander ces services en contactant l'Assistant exécutif du Conseil d'éducation de l'état, Jefferson State Office Building, 205 Jefferson Street, Jefferson City, MO 65102-0480 ; téléphone 573-751-4446 ou TTY : 800-735-2966.

Les questions ou préoccupations concernant le respect des droits civiques par les districts scolaires ou les écoles à charte doivent être adressées au district scolaire local ou au coordinateur du Titre IX/non-discrimination des écoles à charte. Les demandes et plaintes peuvent également être adressées au Bureau des droits civils, bureau de Kansas City, Département de l'Éducation des États-Unis, One Petticoat Lane, 1010 Walnut Street, 3e étage, Suite 320, Kansas City, MO 64106 ; téléphone : 816-268-0550 ; TDD : 877-521-2172.

Cela a été traduit à l'aide d'un programme en ligne. Veuillez excuser toute erreur.

SERVICES NUTRITIONNELS 2026-2027

Informations sur les programmes petit-déjeuner/déjeuner et procédures d'achat des repas

Bienvenue au service de repas des services de nutrition des écoles publiques de Columbia (CPS) ! Ce document vise à aider nos familles à comprendre comment le district scolaire sert les repas. Les services de nutrition disposent d'un système de caisse informatisé dans toutes les écoles. Tous les élèves inscrits à CPS ont automatiquement accès à un compte de débit étudiant pour acheter et payer le déjeuner, le petit-déjeuner et/ou les articles à la carte. L'argent peut être déposé sur le compte de l'étudiant afin qu'il soit disponible à chaque mange, ce qui lui permet de passer rapidement dans les files. Les étudiants peuvent choisir de payer en espèces quotidiennement à nos caissiers ; cependant, les élèves sont découragés d'apporter de l'argent liquide à l'école en raison de pertes potentielles. Les écoles publiques de Columbia ne seront pas responsables des dépôts ou des fonds perdus non remis directement au Département des Services de Nutrition, qu'ils soient en espèces ou par chèque. Par commodité, les parents ou tuteurs peuvent consulter les achats des élèves et déposer de l'argent en ligne. Les parents sont invités à manger avec leurs enfants à la cafétéria (le prix adulte est de 3,50 \$ pour le petit-déjeuner et 5,50 \$ pour le déjeuner)

Accès du compte parental/tuteur aux informations sur les repas de l'enfant :

- Les parents ou tuteurs peuvent consulter et/ou payer les achats des élèves en ligne via le <https://www.myschoolbucks.com/> ou en téléchargeant l'application « MSB Parent, USA » depuis votre Apple Store ou Google Play. L'utilisation de cette application permet également aux parents/tuteurs de recevoir des notifications concernant des soldes bas.
 - REMARQUE : MySchoolBucks sera désactivé si un élève n'est pas activement inscrit à l'année scolaire en cours. Les soldes positifs et négatifs du compte resteront intacts.
 - Les parents ou tuteurs souhaitant être considérés pour des avantages repas gratuits ou à prix réduit **doivent** remplir une demande de repas gratuite et à prix réduit sur le www.MySchoolApps.com, ou en obtenir une copie en [ligne sur cpsk12.org/nutrition](http://ligne.sur.cpsk12.org/nutrition). Postuler en ligne offre aux familles des délais de traitement plus rapides. **Les demandes de repas gratuits ou à prix réduit sont acceptées toute l'année.**
 - Si vous traversez des difficultés financières (par exemple, perte d'emploi, maladie), veuillez contacter les Services de Nutrition au 573-214-3480 pour discuter des options d'assistance.
 - Les Services de Nutrition gèrent un compte communautaire de dons pour aider les élèves et les familles dans le besoin. Cent pour cent des recettes sont consacrées au repas d'un enfant.
 - Pour donner, allez à [Lunch for Learners](#)
- Pour bénéficier des avantages de repas (comme des repas gratuits ou à prix réduit), les élèves doivent choisir un repas complet et non des plats à la carte.
- Les articles à la carte (comme des encas ou des boissons individuelles) ne font pas partie d'un repas complet et comportent un coût supplémentaire. Les parents ou tuteurs peuvent payer pour des articles à la carte supplémentaires en ajoutant de l'argent au compte repas de leur enfant. Pour les prix et les détails, veuillez consulter le site web des Services de Nutrition.
- Toutes les écoles utilisent un système de caisse informatisé. Chaque élève se voit automatiquement attribuer un compte repas. Pour accéder à ce compte, tous les étudiants entrent leur carte étudiante sur un clavier à la caisse pour leurs achats alimentaires. Ce compte transmet des informations d'année en année et suit votre enfant dans le district scolaire public de Columbia. Les élèves de maternelle sont encouragés à s'exercer à utiliser leur numéro d'identification individuel pour se déplacer efficacement dans les files d'attente du repas.

- Il existe 3 façons de payer sur ce compte ou de le consulter :
 - À la cafétéria de l'école uniquement pour le personnel de la cantine
 - En ligne via <https://www.myschoolbucks.com/> (le système informatisé suit également les achats des étudiants). Les familles qui souhaitent utiliser cette application sur leur téléphone portable doivent télécharger l'application « MSB, Parent USA » depuis leur Google Play ou leur Apple Store.
 - Dans le bureau des services de nutrition au 1818 W. Worley St., Columbia, MO 65203
 - Lors de l'utilisation d'une carte de crédit, les frais de traitement s'appliquent comme suit :
 - Les frais MySchoolBucks sont des frais fixes de 3,95 \$ par transaction de 120 \$.
 - Par téléphone ou en personne, le système de paiement s'appelle aussi SchoolPay, et les frais sont de 2,00 \$ par transaction de 50 \$.
 - Ces frais ne sont pas perçus par le District. Les frais sont associés à la
 - la société de paiement utilisée par le district pour offrir de la commodité à nos familles.

Qu'est-ce qui compte comme un repas sous les avantages gratuits et à prix réduit ?

Pour bénéficier d'avantages de repas gratuits ou à prix réduit, les élèves doivent choisir un repas complet qui respecte les directives fédérales de nutrition. Sinon, il sera appliqué au prix plein ou à la carte.

- **Besoins en repas :**
 - Les élèves doivent prendre au moins 3 composants pour que le repas compte.
 - L'un des composants sélectionnés doit être un fruit ou un légume.
 - Si un repas manque d'un composant obligatoire, les élèves peuvent être facturés à la carte ou être invités à revenir en arrière et choisir le composant manquant.
- **Le petit-déjeuner** se compose de 4 plats répartis en 3 composantes : 2 céréales/pain, lait, fruits. Les élèves doivent avoir au moins 3 plats différents sur leur plateau pour bénéficier des avantages des repas.
- **Le déjeuner** se compose de 5 composants différents : viande/viande alternative, céréales/pain, fruits, légumes et lait liquide. Les élèves doivent suivre au moins 3 volets différents.

Les figures 1 et 2 ci-dessous sont des images éducatives présentes dans toutes les cafétérias pour aider les élèves à choisir des choix d'offre ou de service pour le petit-déjeuner et le déjeuner.



Repas gratuits, à prix réduit et à prix plein

Chaque année, tous les ménages recevront par réglementation une demande gratuite et à prix réduit à l'adresse ou à l'adresse électronique inscrite dans notre Système d'Information Étudiante (SIS). Les demandes de prestations de repas doivent être soumises chaque année afin de maintenir les prestations de repas du 1er juillet

au 30 juin. Les critères de revenu changent chaque 1er juillet. L'éligibilité commence à la date indiquée par les parents sur la demande ou dans les 60 jours suivant une demande fédérale si la date dépasse 2 mois. Les candidatures sont acceptées toute l'année.

Au cours de l'année scolaire 2026-2027, tous les élèves sans approbation préalable des avantages de repas gratuits, lorsqu'ils choisissent un repas sans argent sur leur compte, verront la charge de repas au prix plein ajoutée à leur compte. Les ménages sont responsables de tous les frais étudiants engagés avant l'approbation de la prestation de repas gratuits.

Tous les ménages qui demandent des prestations seront informés par e-mail indiqué dans le Système d'Information Étudiante, qu'ils soient approuvés ou refusés. Les ménages qui n'ont pas reçu d'e-mail avec leurs résultats sont encouragés à contacter les Services de Nutrition au lunch@cpsk12.org ou à appeler le 573-214-3480. Si un élève manque dans la notification de prestation de repas, contactez immédiatement les Services de Nutrition pour l'ajouter à la demande afin d'éviter des frais de repas inutiles. Les frais de repas ne deviennent pas rétroactifs avant la date indiquée sur une demande approuvée. Toutes les charges accumulées sont la responsabilité du parent/tuteur de l'élève. Les écoles publiques de Columbia se réservent le droit de poursuivre le paiement des charges impayées auprès d'une agence de recouvrement tierce. Veuillez consulter la nouvelle *section Frais étudiants et comptes de repas en retard* pour plus de détails.

Les parents sont invités à prendre des repas avec leurs enfants.

Les prix des repas sont mis à jour le 1er juillet de chaque année, veuillez consulter le site web des Services de Nutrition pour les mises à jour cpsk12.org/nutrition

Frais étudiants, comptes de repas en retard et procédures de paiement

Un déjeuner complet doit comporter au moins 3 des 5 composants proposés : céréales complètes, alternative viande/protéines, fruits, légumes et lait. Un petit-déjeuner complet se compose de 3 ingrédients proposés : céréales ou protéines (2 produits par jour), fruits/légumes et lait. Tous les élèves doivent prendre une portion de fruits ou légumes au déjeuner et au petit-déjeuner, sous peine de facturer à la carte. Les achats à la carte sont strictement interdits si un étudiant n'a pas d'argent sur son compte ou si le solde du compte est négatif, quel que soit le montant en main. Les achats uniquement au lait ou aux jus sont considérés comme des achats à la carte. Des appels téléphoniques automatisés de courtoisie seront également envoyés chaque semaine à tous les foyers ayant **des** soldes de comptes repas négatifs.

Les élèves qui passent par la file pour obtenir un repas complet ne se verront refuser un repas pour quelque raison que ce soit. Il n'y a pas de repas alternatif pour les comptes en retard. Tous les élèves reçoivent la même offre de repas, quel que soit le solde du compte.

Notes spéciales :

- Les élèves du secondaire (classes 6 à 12) seront informés de leur solde de compte sur demande et/ou s'ils demandent pourquoi ils ne peuvent pas obtenir des repas supplémentaires en raison de déficits de compte.
- Les seniors ayant un compte repas en retard se verront refuser leur diplôme pour obtenir leur diplôme.

Informations importantes : Les élèves ne pourront facturer un maximum de 5 déjeuners et déjeuners combinés qu'avant qu'un message *automatisé supplémentaire* ne soit généré à tous les ménages ayant un déficit de moins 25,00 \$. Les comptes présentant un déficit sont considérés comme en retard. Un paiement immédiat intégral est nécessaire pour éviter toute action supplémentaire.

Tous les comptes en souffrance dépassant un moins de 50,00 \$ seront transférés à un service tiers de recouvrement de dettes et considérés comme de mauvaises créances. Une fois les dettes en souffrance transférées à un service de recouvrement, des intérêts et des frais de justice liés aux poursuites judiciaires peuvent être facturés si les dettes non résolues dans les délais. Les écoles publiques de Columbia ont choisi un service de recouvrement de dettes sensible aux besoins de nos familles et mettra en place un plan de paiement si nécessaire.

Une fois qu'un compte en défaut est transféré à un service de recouvrement tiers, les paiements doivent être dirigés vers ce service tiers afin d'éviter toute confusion de compte. Tout paiement effectué aux écoles publiques de Columbia après avoir été remis au service de recouvrement tiers sera ajouté au compte des étudiants pour de futurs achats et **ne sera** pas appliqué aux dettes impayées sans instructions explicites de paiement en conséquence.

Toutes les communications envoyées à la maison sont transmises en utilisant les informations des élèves enregistrées auprès du district. Veuillez tenir à jour toutes les coordonnées des élèves pour recevoir les informations importantes. Le fait de ne pas recevoir ces notifications n'annule pas la responsabilité parentale/tutrice concernant les soldes de repas négatifs.

Remboursements des comptes repas :

Tous les remboursements doivent être demandés. Les remboursements de 10 \$ ou moins ne sont émis en personne qu'au bureau des services de nutrition situé au 1818 West Worley Street, Columbia. Les montants supérieurs à 10,00 \$ doivent être demandés et seront envoyés par courrier à l'adresse enregistrée pour le parent/tuteur. Les remboursements peuvent prendre jusqu'à 4 semaines à être traités. Les familles qui prévoient de quitter le district à la fin de l'année sont encouragées à prévoir des remboursements pouvant inclure l'adresse de leur nouveau domicile ou à faire une demande anticipée. Les paiements à l'étranger prendront beaucoup plus de temps à recevoir. Les remboursements de plus de 3 ans pour les étudiants non inscrits ne seront plus disponibles en raison de la capacité limitée à conserver les informations financières des étudiants pour les étudiants inactifs.

Remboursements du repas scolaire avant de retourner dans son pays d'origine

Si vous quittez les États-Unis et souhaitez un remboursement du solde de votre repas scolaire avant votre départ, veuillez contacter le Bureau des Services de Nutrition au moins 4 semaines avant votre départ. Le délai de traitement peut prendre jusqu'à 4 semaines, il est donc important de planifier. Pour demander un remboursement, contactez les Services de Nutrition de l'une des trois façons suivantes de fournir une adresse vérifiée pour un remboursement :

- Email : lunch@cpsk12.org
- Téléphone : 573-214-3480
- Visite : 1818 W. Worley St., Columbia, MO

Si vous ne contactez pas les services de nutrition à temps, un chèque peut être envoyé à votre adresse de votre pays d'origine, mais la livraison peut tarder beaucoup plus longtemps. Note : Les remboursements de chèques ne seront émis que pour les soldes supérieurs à 10 \$, et les chèques seront envoyés à l'adresse indiquée. Des remboursements inférieurs à 10 \$ peuvent être effectués en espèces au bureau des services de nutrition.

Modifications des repas ou allergies alimentaires

Si votre enfant a une allergie alimentaire nécessitant un remplacement alimentaire à la cafétéria, un ordre médical incluant les aliments à éliminer et une liste de substituts acceptables est requise. Le médecin de l'étudiant doit remplir et signer le [formulaire de déclaration médicale pour l'étudiant nécessitant une modification de repas](#) disponible à la page suivante et sur le site web des services de nutrition de CPS

cpsk12.org/nutrition ou appeler le 573-214-3480 pour en faire envoyer une copie par courrier ou faxer à un médecin. En raison du grand nombre d'étudiants, les caissiers des services de nutrition ne pourront pas surveiller les préférences religieuses ou de mode de vie des élèves qui ne sont pas prescrites par un médecin. Cependant, des menus mis à jour et des informations sur les allergènes sont disponibles sur le site web des Services de Nutrition pour aider les familles dans le choix des repas au quotidien.

Tous les aliments vendus aux élèves pendant la journée scolaire sont soumis à la surveillance des Règlements nationaux du programme de repas scolaires de l'USDA, créés pour promouvoir des normes élevées pour tous les aliments disponibles pour les enfants. Les écoles publiques de Columbia respectent strictement des réglementations nutritionnelles fondées sur la recherche, visant à cibler les déficits et excès de nutriments dans l'alimentation américaine.

Paniers de partage de nourriture scolaires et allergies alimentaires

Les paniers de partage alimentaire scolaire offrent aux élèves un moyen de placer les aliments non mangés et non ouverts servis dans le cadre du programme de repas subventionnés par le gouvernement fédéral dans un panier désigné pour que les autres élèves puissent les emporter gratuitement. Cette initiative aide à réduire le gaspillage alimentaire et soutient les élèves qui peuvent souffrir d'insécurité alimentaire. Veuillez noter que seuls les articles du programme de repas scolaires sont autorisés dans le panier partagé. Les aliments rapportés de la maison ne doivent pas être placés dans le panier. Les enfants allergiques alimentaires sont avertis de ne pas prendre de nourriture du panier ou de la table à nourriture en raison d'ingrédients potentiellement inconnus.

Pour plus d'informations concernant les repas scolaires, veuillez contacter le bureau des Services de Nutrition au (573) 214-3480, envoyer un e-mail pour toute question questionlunch@cpsk12.org ou se connecter au site web des Services de Nutrition : cpsk12.org/nutrition.